

# ASSEMBLÉE NATIONALE

# 11ème législature

### **COTOREP**

Question écrite n° 23699

#### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les souhaits exprimés par l'Association des paralysés de France concernant l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. L'APF demande que soit donnés aux commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP) les moyens d'exercer une véritable fonction d'orientation et de reclassement professionnel des personnes handicapées, notamment, par le biais de créations de postes au niveau des secrétariats et des équipes techniques. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Texte de la réponse

Si des progrès significatifs ont permis aux COTOREP de faire face à un accroissement constant des demandes alors que leurs moyens sont restés relativement stables, il importe de leur redonner pleinement la mission que la loi d'orientation du 30 juin 1975 leur avait assignée, celle de plates-formes ressources proposant aux personnes handicapées des parcours d'insertion professionnelle et sociale cohérents, finalisés et révisables en fonction de l'évolution de l'état et de la situation de la personne. Pour ce faire, la ministre de l'emploi et de la solidarité et le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale souhaitent renforcer les moyens d'action de ces institutions. Ceux-ci sont principalement à rechercher dans le cadre d'un pilotage unique, de la mise en place de moyens supplémentaires d'évaluation et d'orientation, dans la revalorisation de la coordination médicale et des moyens humains, faisant l'objet d'une contractualisation entre les DDASS et les DDTEFP. Enfin, un guide des bonnes pratiques de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et de l'orientation ainsi qu'un partenariat rénové dans le cadre des PDITH, doivent permettre à la fois de progresser dans la pertinence des décisions de COTOREP et de rétablir son rôle central de promoteur d'un parcours d'insertion pour la personne handicapée. Ces mesures sont actuellement en cours d'élaboration dans le cadre d'une mission d'appui interne au ministère de l'emploi et de la solidarité.

#### Données clés

Auteur: M. Denis Jacquat

Circonscription: Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 23699

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 11 janvier 1999, page 151 **Réponse publiée le :** 12 juillet 1999, page 4307